

## DEPARTEMENT DU JURA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

**Présents :** Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Gérard COUTROT, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Charline HUMBLOT, Nicolas KOEHREN, Anne LAUNOY, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET

**Date de Convocation :**  
16/03/2026

**Absents :** Stéphanie CHEVANNE

**Date d'Affichage :**  
23/03/2026

**Pouvoir :** Stéphanie CHEVANNE pour Paulette GIANCATARINO

**N° : 2026/19**

**Secrétaire de séance :** Joëlle CHAMOUTON

**OBJET :**  
**Commission Appel  
d'Offres CAO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats :

- Au poste de titulaire : M. Bernard FRAIZIER, M. Nicolas KOEHREN et M. Didier MOMBOBIER
- Au poste de suppléant : M. Bernard BERTHAUD, M. Christian MAGDELAINE et M. Gérard COUTROT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 039-213903651-20260320-2026\_19-DE

Berger  
Levrault

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide la liste proposée à l'unanimité** :

**Présidente** : Madame la Maire,

**Membres titulaires** : M. Bernard FRAIZIER, M. Nicolas KOEHREN et M. Didier MOMBOBIER

**Membres suppléants** : M. Bernard BERTHAUD, M. Christian MAGDELAINE et M. Gérard COUTROT

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,  
La Maire, Paulette GIANCATARINO

